



DÉPÔTS SAUVAGES STOP !



Un sac à côté d'un conteneur = dépôt interdit.

**Conteneur plein ? On ne pose rien à côté.
Déchets non acceptés ? Direction la déchèterie**



**Ces dépôts peuvent être sanctionnés par la loi.
Selon les circonstances, les sanctions peuvent
atteindre 15 000 € (article L. 541-3 du Code de
l'environnement).**



**L'enlèvement par les services de Mayenne
Communauté est facturé 150 € au responsable
du dépôt.**



**Des photographies des dépôts et des
ouvertures de sac peuvent être réalisées afin de
constater les infractions et d'en rechercher les
auteurs.**

**UN CONTENEUR N'EST PAS UNE
DÉCHÈTERIE!
MERCI DE RESPECTER LES RÈGLES.**